

SYNODE DU 3 JUIN 2015



C. MOTIONS

La motion suivante de la BARC est acceptée :

RESOLUTION 172-O

Les conflits au Proche- et au Moyen-Orient ont atteint des dimensions de violence et d'atrocité inégalées depuis la dernière guerre mondiale. Les antagonismes économiques et politiques sont doublés de crimes justifiés au nom de Dieu. Au nom de l'EREN, les chrétiens neuchâtelois portent dans leurs prières les chrétiens d'Orient incités au parjure, condamnés à l'exil ou torturés à mort.

L'Eglise neuchâteloise remercie tous les héritiers d'Abraham et de Jacob, chrétiens d'Orient, juifs et musulmans, qui continuent, sans discrimination de religion, de plaider la tolérance et d'accorder l'hospitalité à toutes les victimes des imposteurs qui prétendent agir au nom de Dieu. L'EREN se déclare solidaire de tous les opprimés, des femmes bâillonnées et asservies, des enfants privés des conditions élémentaires de vie, des hommes torturés et poussés malgré eux dans la violence. Elle en appelle aux paroisses neuchâteloises pour qu'elles portent dans leurs prières toutes les familles qui, en Orient, cherchent la paix, accueillent l'étranger et refusent d'être entraînées dans le mensonge et la haine. Le synode propose un geste concret de solidarité sous la forme d'un don constitué d'un montant prélevé sur le Fonds 1% au Tiers-Monde et complété par une collecte réalisée dans chacune des paroisses neuchâteloises. La destination du fonds, à répartir équitablement entre chrétiens et musulmans, est laissée à l'appréciation du Conseil synodal.

AU NOM DU SYNODE :

Le président,

La secrétaire,

Jacques Laurent

Françoise Ducommun

P.O.